

## LETTRE APOSTOLIQUE EN FORME DE « MOTU PROPRIO »

## DU SOUVERAIN PONTIFE FRANÇOIS

## par laquelle est établi le dicastère pour les laïcs, la famille et la vie

L'Eglise, mère attentionnée, a toujours réservé soin et attention, tout au long des siècles, pour les laïcs, la famille et la vie, en manifestant l'amour du Sauveur miséricordieux envers l'humanité. Nous-mêmes, ayant cela à l'esprit en raison de notre charge de pasteur du troupeau du Seigneur, nous employons promptement à disposer toute chose afin que les richesses du Christ Jésus se déversent de façon adéquate et avec profusion parmi les fidèles.

A cette fin, nous prenons sans délai les mesures nécessaires afin que les dicastères de la Curie romaine soient conformes aux situations de notre temps et s'adaptent aux nécessités de l'Eglise universelle. En particulier, notre pensée se tourne vers les laïcs, la famille et la vie, auxquels nous désirons offrir soutien et aide, afin qu'ils soient un témoignage actif de l'Evangile dans notre temps et une expression de la bonté du Rédempteur.

Par conséquent, après avoir évalué attentivement toute chose, de par notre autorité apostolique, nous établissons le *dicastère pour les laïcs, la famille et la vie*, qui sera régi par des statuts spéciaux. Les compétences et les fonctions appartenant jusqu'à présent au Conseil pontifical pour les laïcs et au Conseil pontifical pour la famille, seront transférées à ce dicastère à partir du 1er septembre prochain, entraînant la cessation définitive des Conseils pontificaux sus-mentionnés.

Nous désirons que ce qui a été établi ait effet dès à présent et pour l'avenir, nonobstant toute chose contraire.

A Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 août 2016, en la solennité de

l'Assomption	de la Bienh	eureuse Vierg	ge Marie, j	jubilé de la	a miséricorde,	ive année	de notre
pontificat.							

François

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana